

Assemblée Générale Ordinaire annuelle : le 14 avril 2010
Devenir administrateur, qu'est-ce que cela signifie ?

Le 14 avril prochain aura lieu l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) annuelle de l'Association de gestion du Lycée Vauban.

Cette AGO annuelle a pour but de valider les comptes de l'exercice écoulé et d'approuver le budget de l'année entamée, en l'occurrence respectivement 2009 et 2010, et d'élire le cas échéant des nouveaux administrateurs lorsque des mandats sont vacants.

Cette année, sur 12 mandats prévus aux statuts, deux seulement se poursuivent, ceux de Messieurs Didier Galy et Pascal Rakovsky, élus en juin 2009 pour 2 ans. 10 mandats sont donc à pourvoir.

En quoi consiste un tel mandat aujourd'hui au Lycée Vauban ?

En vertu de l'article 9 des Statuts de notre association, le Conseil d'administration a pour objet d'administrer l'association. Il a dans ce cadre les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et sa représentation dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires. Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il engage et révoque les membres de la direction ainsi que le corps enseignant de l'école : il décide de l'admission, de la non-admission, ou de l'exclusion des élèves.

Il s'agit donc de pouvoirs étendus mais aussi de responsabilités importantes qui s'exercent tant dans le cadre de la gestion régulière du Lycée Vauban que dans celui de la conduite du projet immobilier et pédagogique lié au nouvel ensemble de Gasperich. Voilà pourquoi le renouvellement de 10 mandats sur 12 cette année revêt une signification particulière.

Quel est le profil type d'un administrateur aujourd'hui ?

Sur la base de notre expérience, nous sommes d'avis qu'un candidat administrateur doit avoir la volonté ferme de s'investir dans cette responsabilité, de consacrer du temps aux différents dossiers et d'apporter des compétences spécifiques à une équipe qui doit ensuite pouvoir les mobiliser dans des domaines précis. Bien évidemment, les candidats administrateurs doivent partager des valeurs fondamentales de respect, de dialogue vis-à-vis de toutes les parties prenantes du Lycée Vauban (direction, enseignants, parents...) mais doivent également faire preuve d'esprit de décision.

Quelles sont les grandes lignes de ces deux années de mandat qui vont commencer pour les administrateurs élus en avril prochain ?

Les deux grands axes d'action de Conseil d'administration du Lycée Vauban pour les deux années à venir sont clairement les suivants :

- **le pilotage du développement de l'établissement pour les années pré-Gasperich** : avec un effectif d'élèves qui devrait croître de 800 à 1100 élèves avant l'entrée dans le nouvel ensemble, le Lycée Vauban va devoir faire face à des évolutions majeures et se doter sur le plan administratif, financier et juridique, d'une infrastructure renforcée. Au niveau pédagogique, le Lycée Vauban devra continuer à offrir aux élèves qui la fréquentent, un cadre pédagogique harmonieux, stimulant et de qualité.

- **la gestion du projet Gasperich** : nous savons tous que le Lycée Vauban devra quitter les locaux qu'il occupe actuellement et que nous travaillons depuis déjà quelques années sur le projet de construction d'un nouvel établissement d'enseignement français, conjoint avec l'EFL, au ban de Gasperich. Ce projet se concrétise progressivement et va requérir pour les prochaines années, un suivi attentif et rigoureux des questions juridiques, financières, administratives et immobilières qui l'entourent.

Les candidatures en tant qu'administrateur(trice) sont à remettre au Lycée, à Madame Dominique Hellin, d'ici le 26 mars 2010 au plus tard et doivent inclure un CV et une lettre de motivation.